

3 questions à Jean Gilles Le Poulain, maire adjoint à l'éducation

Grigny Informations : Dans quel contexte s'élabore le budget de l'éducation ?



JEAN GILLES LE POULAIN : Le contexte financier de la commune nous oblige à serrer encore plus les dépenses. Côté budget fonctionnement, il reste identique à celui de 2008, mais si l'on tient compte de l'augmentation du nombre d'enfants, ce budget sera encore plus serré que l'année dernière, notamment en ce qui concerne les dotations pour les fournitures scolaires. Nous avons 4500 élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire ce qui est largement supérieur aux communes de même importance et nous prévoyons l'ouverture de 4 classes minimum pour la rentrée prochaine. Nos besoins sont donc très importants et ne sont pas suffisamment pris en compte par les pouvoirs publics.

GI : Quelles sont les priorités ?

JGLP : Trois axes ont été retenus : En premier lieu nous voulons que les élèves puissent sortir de Grigny, découvrir d'autres horizons car les enfants sont plus qu'ailleurs cantonnés dans leur quartier et beaucoup de parents n'ont pas les moyens de partir en vacances ou en week-end. Et puis, les enfants s'enferment eux-mêmes et cela se traduit par une peur de l'inconnu. Par exemple, les jeunes collégiens stagiaires de la Grande Borne, sont

angoissés au seul fait de traverser la rue pour aller rencontrer les entreprises de la zone des Radars. C'est pourquoi, les séjours et les sorties pédagogiques constituent la principale dépense de ce budget. L'idée majeure est de permettre aux élèves de côtoyer tous les horizons de l'éducation : la musique, le théâtre, la peinture, le sport. Ensuite nous allons optimiser notre partenariat avec la communauté locale de l'éducation nationale, la « Réussite éducative » pilotée par le Groupement d'Intérêt Public et les « Réseaux Ambition Réussite (RAR) » dont chaque école est rattachée à un collège, le Contrat Local d'Accompagnement scolaire et bien sûr, les parents au travers des expériences de l'école ouverte. La complémentarité est une des clefs pour atteindre nos objectifs et optimiser nos actions. Enfin, nous voulons renforcer la lecture publique au travers des bibliothèques d'écoles.

GI : La politique gouvernementale en matière d'éducation pèse-t-elle sur les décisions locales ?

JGLP : Quand, au plan national, on décide de réduire les moyens, cela a de lourdes conséquences sur les territoires. Les milliers de postes d'enseignants supprimés à la rentrée prochaine, la disparition programmée des Réseaux d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté (RASED), les menaces sur l'école maternelle ou encore le Service Minimum d'Accueil mettent en péril notre système éducatif et pénalisent encore plus les villes comme Grigny dont les besoins sont plus importants qu'ailleurs. C'est pour toutes ces raisons qu'enseignants, parents et élus, restent mobilisés.

Les parents d'élèves dans l'école et dans la rue

Face aux mesures de réduction des moyens pour l'école, les parents sont inquiets, et ils ont toutes les raisons de l'être. Certains d'entre eux ont décidé de ne pas attendre sans réagir.

Parents enseignants élus se retrouvent dans les manifestations pour dire : Ensemble arrêtons le gâchis ! C'était le cas samedi 28 mars, dans les rues de Longjumeau. Des Grignois défilaient avec des parents d'élèves du département pour s'opposer aux décisions gouvernementales de suppression des postes d'enseignants en maternelle, dans le primaire, le secondaire et la surcharge des programmes. Ils refusent également le démantèlement des Réseaux d'aide aux élèves en difficulté (RASED), des IUFM et BEP, etc.

Les défenseurs de l'école participent également aux veillées conviviales dans les groupes scolaires. Le 27 mars à l'école de l'Autruche ils étaient plus de 60 à participer à un débat organisé par « le collectif parents enseignants élus ». Au cours de ce moment d'échanges et de dialogue, les parents prennent

la mesure de la mise en pièce de l'école, qui intervient contre les plus défavorisés. C'est l'occasion de préparer des actions pour dire leur opposition aux mesures destructives et avancer des propositions constructives. Un projet de kermesse est en cours à Grigny, il permettra de rassembler toutes les personnes attachées à la défense de l'école.



VOTE DU BUDGET 2009

Conseil Municipal, le mardi 28 avril 2009 à 19 h, Centre culturel Sidney Bechet De quel budget Grigny a besoin ?

Le 30 mars dernier, le Maire, accompagné de 2 adjoints, Philippe Rio et Saïd Laatiris, étaient reçus par le secrétaire général de la Préfecture afin d'examiner l'état des finances communales et les propositions de la municipalité pour résorber le déficit du budget.

Lors de cette première rencontre les élus ont fait valoir que le problème du déficit n'était pas dû à trop de dépenses mais à une insuffisance de recettes. A titre d'exemple, les concours financiers que reçoit Grigny pour son budget de fonctionnement : (dotations d'Etat, de la région, du département, de la CAF, de l'Europe...) sont passés de 21,7 M€ en 2003 à 16 M € en 2008. Ces 5,7 M€ de perte en 5 ans pèsent lourd sur le budget de fonctionnement, d'autant que, durant cette période le coût de la vie a fortement augmenté.

Autre exemple : le changement de règles de la CAF concernant la Petite Enfance dont les taux de subventionnement sont passés de 70% à 55%. Quant aux crédits européens, soumis désormais aux nouveaux critères du traité de Lisbonne, ce sont 600 000 euros de moins par an pour la commune.

Petite enfance - enfance : des chiffres supérieurs aux villes de 40 000 habitants

La délégation a également signalé aux pouvoirs publics les spécificités



Réunion des acteurs locaux à la Ferme Neuve.

locales qui imposent à Grigny des dépenses plus importantes que les autres communes de même taille : 800 naissances par an, chiffre supérieur aux communes de 40 000 habitants comme Massy, tout comme le nombre d'élèves scolarisés (1800 de plus que les villes de même importance). Les élus ont avancé toute une série de propositions pour revenir à l'équilibre : reconnaissance du nombre réel d'habitants (30 500 au lieu de

26 000), renégociation des taux d'intérêt de la dette à 1,5 %. Suite à cette rencontre, un travail devrait s'engager avec les services de l'Etat pour dégager des mesures adaptées aux réalités de Grigny. Prochaine étape, le vote du budget 2009. Ce Conseil Municipal aura lieu le 28 avril à 19 h, centre culturel Sidney Bechet. Un spécial « Grigny Informations » vous rendra compte des débats et des décisions prises.

Groupe scolaire du Labyrinthe

Après l'école élémentaire, la maternelle a été ouverte en mars

Le 2 mars 2009, jour de la rentrée après les vacances d'hiver, la nouvelle école maternelle du Minotaure ouvrait ses portes aux enfants de la Grande Borne du secteur du Labyrinthe, en présence de Claude Vazquez, Maire, et Jean-Gilles Le Poulain, adjoint à l'Education.

Ce groupe scolaire entièrement reconstruit, aura donc connu deux rentrées, une pour le primaire et l'autre pour les enfants de maternelle.

Groupe scolaire Aimé Césaire

« La mobilisation des enseignantes et des agents municipaux pour réaliser l'ouverture de l'école dans les temps et dans les meilleures conditions d'accueil a été remarquable. », faisait remarquer Yveline Le Briand, directrice de la maternelle, le jour de la rentrée dans les locaux neufs.

L'école est composée de 6 classes, 2 dortoirs de 30 places chacun, une

infirmerie, une salle des professeurs, de vestiaires, etc.

L'office de réchauffage alimentaire est partagé avec l'école élémentaire Aimé Césaire avec une salle de restauration maternelle et une salle self élémentaire.

La structure de l'ensemble a fait appel à l'utilisation de techniques qui respectent les normes environnementales. Par exemple, un apport en lumière extérieure important pour minimiser l'éclairage artificiel, une toiture végétalisée



sée avec récupération des eaux de pluie, un parking de 20 places et des locaux techniques en sous-sol.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE Rentrée de septembre 2009

Votre enfant est né en 2006, inscrivez le dès maintenant en mairie, au service Enfance-éducation.

Pièces à fournir : livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ; pièce d'identité du représentant légal de l'enfant ; jugement de séparation ou de divorce, titre de séjour ; si locataire, dernière quittance de loyer ; si propriétaire, décompte de charge, acte de propriété ou taxe foncière plus taxe d'habitation. Si hébergé, attestation d'hébergement et contrat de location ou dernière quittance de loyer de l'hébergeant ou titre de propriété ou décompte de charge, et taxe foncière, taxe d'habitation et pièce d'identité de l'hébergeant. Trois derniers bulletins de salaire du père et de la mère ; dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu. En cas de chômage, les 3 derniers relevés Assedic. La pension alimentaire versée ou reçue ; le dernier décompte des allocations familiales (moins de 2 mois et le N° d'allocataire).

Horaires d'ouverture du service :

Lundi, mercredi, jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Mardi de 13h30 à 19h et vendredi de 13h30 à 17h.

Samedi de 8h30 à 12h.